RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LOIR-ET-CHER
COMMUNE DE SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune s'est assemblé à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Jean-Noël CHAPPUIS, maire.

Numéro de délibération : **2025-80**	**Objet : Salon du livre jeunesse Délires de Lire – Edition 2026**

Date de la convocation : 09/10/2025
Nombre de conseillers en exercice : 23
Secrétaire de séance : Daniel BOULAY, conseiller municipal
Auxiliaire de séance : Elisabeth MATIB, agent municipal

MEMBRES PRÉSENTS	MEMBRES ABSENTS	Ayant donné procuration à
Jean-Noël CHAPPUIS		
Isabelle JALLAIS-GUILLET		
Pierre HERRAIZ		
Françoise BAILLY		
Christophe BRUNET		
Catherine BONY		
Patrick MARTEAU		
Arthur SWORTFIGUER		
Pascal NOURRISSON		
Thierry SOURIAU		
Pascale OGEREAU		
Daniel BOULAY		
Pierre LEVAVASSEUR		
Claudie NUNES		
Mireille DUFAU		
Sonia DANGLE		
Laëtitia CHAUMONT		
	Violaine COROLLER	
Jamal IDZIM		
	Matthieu LACOTTE	Claudie NUNES
Patrice COUVRAT		
	Sylvie FAILLAUFAIX	Patrice COUVRAT
Caroline BARBOSA-BRINET		

EXPOSÉ DES MOTIFS

La commune de Saint-Gervais-la-Forêt, soucieuse de renforcer l'accès à la culture pour tous les publics et surtout de sensibiliser les enfants dès le plus jeune âge à la lecture, souhaite assurer l'organisation et le déroulement du salon du livre jeunesse « Délires de Lire » pour une onzième édition.

Cette manifestation s'inscrit dans une forte volonté culturelle. Connue et reconnue par l'ensemble des partenaires institutionnels et plébiscitée par le public, elle s'inscrit dans le paysage culturel du département et même au-delà.

Derrières les livres, il y a des auteurs, des illustrateurs et toute une chaîne de création.

Le salon du livre est aussi l'occasion de sensibiliser petits et grands aux différents métiers qui permettent cette création (avant tous les auteurs mais également les éditeurs, les libraires, les bibliothécaires).

L'ambition de la commune est de partager le plaisir de lire, de valoriser la création dans ce domaine, de favoriser les rencontres entre les enfants et les auteurs, des illustrateurs et plus largement avec tous les acteurs de la chaîne du livre.

Organisé en direction des enfants et de leurs familles, cet évènement trouve sa place en s'appuyant sur les nombreuses compétences du territoire afin de fédérer les ambitions de la commune, d'offrir aux enfants l'accès au livre de qualité et à la lecture, à la création et plus largement à la culture ; c'est-à-dire à la découverte du monde, des autres et de soi.

Les modalités pratiques de cette édition sont :

- Date : Week-end du vendredi 05 juin au dimanche 07 juin 2026
- Lieu : principalement dans la salle d'évolution (10 Venelle Marguerite et Maurice Guillon) et dans d'autres bâtiments communaux comme le centre de loisirs Yves Poitou, l'Espace Jean-Claude Deret, le Cap'ados et l'école maternelle Jean-Eugène Robert-Houdin
- Thème : l'ÉTONNEMENT, au travers d'albums étonnement illustrés, étonnement écrits !
- Marraine de la 11ème édition : Emmanuelle HOUDART
- Invités : 20 auteurs/illustrateurs
- Interventions : dans plus de 150 classes du département Loir-et-Cher, de la maternelle au collège ou d'Institut Médico-Educatif (IME)

Le budget prévisionnel est estimé à 83 260€, comme présenté en annexe.

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251014-DEL2025-80-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2025

VISAS

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, la présente délibération est prise en application des textes suivants :

- Code général des collectivités territoriales (CGCT) :
  - Article L. 2121-29 : Compétence du conseil municipal pour créer et organiser des manifestations culturelles ;
  - Article L. 2253-1 : Possibilité pour les communes de subventionner des associations ou événements présentant un intérêt local ;
  - Article R. 2121-10 : Modalités de vote des délibérations relatives aux dépenses culturelles.

- Code de l'éducation :
  - Article L. 111-1 : Mission de l'école de favoriser l'égalité d'accès à la culture ;
  - Article L. 521-3 : Rôle des collectivités dans le soutien aux actions éducatives complémentaires.

- Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales :
  - Article 83 : Transferts de compétences en matière de politique culturelle aux communes.

- Décret n°2016-1074 du 3 août 2016 relatif aux subventions de l'État aux collectivités territoriales :
  - Articles 5 à 8 : Cadres des cofinancements pour les projets culturels.

CONSIDÉRANTS

- Intérêt public et éducatif : le Salon du Livre Jeunesse répond à un besoin identifié de renforcement de l'offre culturelle locale, en cohérence avec le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de Saint-Gervais-la-Forêt (2023-2026), qui souligne la nécessité de "développer des actions innovantes pour lutter contre les inégalités d'accès à la lecture",
- Soutien aux acteurs locaux : l'événement permettra de mettre en valeur le travail des librairies indépendantes du département et des auteurs jeunesse,

- Cadre juridique sécurisé : la participation financière de la commune est encadrée par les articles L. 1611-1 et suivants du CGCT, qui autorisent les dépenses culturelles sous réserve de leur inscription au budget primitif.

DÉCISIONS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

*- **Approuve** l'organisation de la 11ème édition du Salon du Livre Jeunesse de Saint-Gervais-la-Forêt « Délires de Lire », qui se tiendra les 06 et 07 juin 2026,*
*- **Valide** le budget prévisionnel de l'évènement fixé à 83 260€*
*- **Autorise** le maire ou son représentant habilité à signer toutes les conventions, accords... de partenariat financier ou technique avec les acteurs associés à cette édition 2026.*
*- **Autorise** le maire ou son représentant à solliciter toutes subventions pouvant financer le salon du livre jeunesse 2026.*

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat le 17/10/2025

Publié le 17/10/2025

Le maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la publication.

SAINT-GERVAIS-LA-FORÊT,
Le 14/10/2025
Le secrétaire de séance
Daniel BOULAY

Le maire,
Jean-Noël CHAPPUIS

Mairie de ST-GERVAIS-LA-FORET -(41)-

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251014-DEL2025-80-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2025

BUDGET PREVISIONNEL SALON DU LIVRE JEUNESSE 2026

Dépenses			Recettes		
Interventions auteurs			**Subventions institutionnelles**		
			DRAC	3 000 €	
Indemnisation 20 auteurs rencontres scolaires et ateliers du week-end + 1/2 J pro - tarif charte 514,64 HT la journée et 310,47 HT la 1/2j	34 000,00 €		Conseil Départemental	2 500 €	
Cotisations AGESSA + 1,1% diffuseur	600,00 €		Conseil Régional	2 500 €	
		34 600,00 €	SOFIA	6 500 €	
Spectacles Animations			Ville de Vineuil	4 000 €	
			Ville de Mont près Chambord	500 €	
			Partenariat Wallonie	0 €	
Spectacles	2 500 €				19 000 €
Animation magicien soirée de gala	0 €		**Mécénat libraires**		
		2 500,00 €	Espace culturel Leclerc	4 000 €	
Expositions :			Librairie Labbé	2 900 €	6 900 €
Exposition Maison BD	1 920,00 €		**Mécénat privé**		
Exposition ECL	1 320,00 €		TRUFFAUT	1 500 €	
Exposition Vineuil	0,00 €		BANQUE POPULAIRE -ACEF-CASDEN	1 500 €	
Transport expo	1 000,00 €		LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT	1 000 €	
Assurances			BUREAU VALLEE	500 €	
			Maisons édition	800 €	
		3 640,00 €			5 300 €
Restauration hébergement			**Participation écoles**		
Hébergement avec formule dîner auteurs € pour 2 ou 3 soirs + formule sans dîner pour le vendredi soir	9 000,00 €		150 classes x 160 €	24 000 €	
Repas samedi et dimanche midi	2 000,00 €		12 classes St gervais la Forêt subventionnées par la commune	0 €	
Repas de gala	1 500,00 €				24 000 €
Cocktail inaugural + pot bénévoles	800,00 €				
Pot vernissage BD BOUM	100,00 €				
		13 400,00 €			
Déplacements					
Déplacements auteurs	3 000,00 €				
Déplacement organisateurs	200,00 €	3 200,00 €			
Matériel					
Location nacelle pour oriflamme	600,00 €				
Location sonorisation	400,00 €				
Habillage panneaux BD BOUM	700,00 €				
Achat coton gratté	1 100,00 €				
Achat matériel et fournitures	300,00 €	3 100,00 €			
Communication					
Réalisation de l'affiche	1 320,00 €				
Impressions et tirages (affiches, programmes...)	3 000,00 €				
Graphiste (compositions numériques)	500,00 €	4 820,00 €			
Sécurité					
Sécurité, surveillance du site	2 000,00 €	2 000,00 €		**TOTAL**	**55 200 €**
	TOTAL	**67 260,00 €**			
Coût personnel communal		16 000 €	Financement municipalité St Gervais		28 060 €
	TOTAL	**83 260,00 €**		**TOTAL**	**83 260 €**

La communauté d'agglomération de Blois "Agglopolys" prendra en charge le paiement de 2 factures concernant la location de stand (4000 €) et l'impression de certains supports de comunication (1000€)

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251014-DEL2025-80-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2025

ANNEXE.S

1. Budget détaillé prévisionnel.

Annexe Délibération 2025- - budget prévisionnel Salon du Livre Jeunesse Délires de Lire – Edition 2026

Accusé de réception en préfecture
041-214102121-20251014-DEL2025-80-DE
Date de réception préfecture : 17/10/2025